

DELIBERATION 2024-26 – ACHAT D'UN LOGICIEL POUR LE PORTAGE DE REPAS

L'an deux mille vingt-quatre, le Dix-Huit Septembre à
ARUDY

Le conseil d'administration du CIAS

Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses
séances,

Sous la présidence de Monsieur CASAUBON,

Président du CIAS de la Vallée d'Ossau.

PRÉSENTS : CASAUBON Jean-Paul, Président ; BLANCHET Anne, Elue ; BELLOCQ Chantal, Représentante association personnes âgées ; AUSSANT Claude, Elu ; BUNEL Marcel, Représentant diverses associations locales ; BERGES Marie-Françoise, Représentante association insertion et lutte contre les exclusions

EXCUSÉS : DESSEIN Michaël, Elu, GARROCQ Jean-Pierre, Vice-Président ; PARGARDE Didier, Représentant association personnes handicapées ;

OBJET : CHOIX DE L'EDITEUR DE LOGICIEL METIER

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRÉSIDENT

Le Président rappelle que le transfert de l'activité de portage de repas au CIAS s'est déroulé en mars 2024.

Cette activité est historiquement gérée par l'outil EXCEL uniquement.

Dans un souci de professionnalisation, de sécurisation, d'efficacité et d'efficience, il est proposé d'équiper le service portage de repas d'un logiciel métier.

Des devis ont été demandés à plusieurs éditeurs de logiciel ; 2 ont envoyé des devis :

- HIPPOCAD
- ARCHE

Après analyse, la solution proposée par Hippocad est surdimensionnée par rapport à nos besoins ce qui entraîne un coût supérieur à la solution ARCHE.

La solution ARCHE est adaptée et intégrée dans la solution actuelle du SAAD.

Coût du logiciel :

1^{ère} année :

- Formation, déploiement = 2 670€ HT
- Abonnement = 49€HT/mois

Années suivantes :

- Abonnement : 49€HT/mois soit 588€HT/an

L'engagement contractuel sera reconduit tacitement par période de 12 mois pour une durée de 4 ans.

Le rapport entendu,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré - à l'unanimité des membres présents - « Pour » : 6 voix - « Contre » : 0 voix - « Blancs » : 0 voix,

RETIENT la proposition du candidat ARCHE,

PRÉCISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable par tacite reconduction 3 fois,

AUTORISE le Président à signer le devis correspondant,

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Jean-Paul CASAUBON,
Président du CIAS de la Vallée d'Ossau

